

Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

(ISSN: 2118-6340)

EDITO: 2014 a vécu, aux 3/4, nous sommes déjà en 2015 pour certains changements et évolutions.

Dans notre structure Monsieur PETIT a fait valoir ses droits à la retraite (32 ans à la Fédération sur 45 ans). Son dossier s'est débloqué pratiquement fin Septembre. Nous n'oublions pas son implication avec sa spécialisation piscicole **et je lui attribue symboliquement le titre de « Docteur és Ociculture »**.

Le Conseil d'Administration a commencé à travailler sur son remplacement. Cela ne se fera pas au pied levé et la fonction sera différente vis-à-vis des attentes de la FNPF (emploi subventionné).

Réciprocité : la carte interfédérale avec une seule vignette pour environ 90 départements s'est **confirmée** pour les AAPPMA 100 % réciprocitaires*. Pour notre région Urne les « partiellement réciprocitaires »** sont en sursis et bénéficieront du pass'Urne. Ces 2 produits seront au même tarif : 95 €.

Et seront accessibles uniquement par internet.

Une circulaire sur le sujet va vous parvenir, avec les conditions précises d'adhésion à la réciprocité à partir du 1^{er} Janvier 2015, l'article 5 des statuts ayant été modifié en ce sens.

En matière d'agression environnementale, la prolifération de cyanobactéries au plan d'eau de l'Ailette a perturbé les pêcheurs locaux et leurs dirigeants. Principe de sécurité de l'Agence Régionale de Santé, d'accord, mais communication défailante ; et maintenant : petite cause.... grands effets : le Conseil d'Administration de la Fédération souhaite engager une action pour qu'un tel épisode ne se renouvelle pas!

Enfin, ayons une pensée pour ce jeune homme parti pour une partie de pêche, en Août, et dont la vie a été ôtée par un arc électrique. Soyons vigilants, sans cesse.

Cordialement,

Le Président fédéral, Jean-Pierre MOURET

*100% = tous les lots mis en réciprocité, y compris eaux closes.

**PR = partiellement réciprocitaires, ne mettant pas une 1^{ère} ou une eau close

⇒ **Prolifération de cyanobactéries au plan d'eau de l'Ailette:**

Vous n'êtes pas sans savoir que le plan d'eau de l'Ailette a été victime en cette fin d'été d'une contamination par des cyanobactéries de type Microcystis qui libèrent des toxines (Microcystine) lors de leur dégradation. Cette présence de cyanobactéries a été découverte dans le cadre des analyses d'eau réalisées périodiquement par l'Agence Régionale de Santé dans leur mission de surveillance de la qualité des eaux de baignade. Les microcystines sont des molécules hépatotoxiques (qui détruisent les cellules du foie). Par leur action les microcystines entraînent un dérèglement de la structure de la cellule qui conduit à sa nécrose. Leur présence importante dans le plan d'eau de l'Ailette, particulièrement côté Bièvre, a donc naturellement poussé le Syndicat Mixte de l'Ailette, sur recommandation de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture, à prendre des mesures d'interdiction de toute activité directement liée à l'eau (baignade, navigation, pêche). L'interdiction a ensuite été levée côté Ailette mais maintenue côté Bièvre du fait d'une présence encore importante de ces micro-algues. Toute interdiction est levée depuis le 15 septembre mais le Conseil d'Administration de la Fédération souhaite que lumière soit faite sur ce triste épisode qui pourrait se reproduire à tout moment si rien n'est fait concernant les usages du bassin versant...

Credits photo: journal L'Union



Les cyanobactéries, québécois ?

Origine des cyanobactéries:

Les cyanobactéries (cyanophycées) se présentent généralement sous forme de fins filaments. Contenant un pigment qui leur confère une couleur bleue (du grec: cyano, cyan), elles peuvent modifier la couleur des eaux où elles prolifèrent. Ces phytoplanctons sont les algues primitives, nées il y a 3,5 milliards d'années pendant la période de volcanisme à outrance sur toute la planète. La Terre est alors couverte d'une eau boueuse, bouillante, chargée en éléments minéraux et en métaux lourds. C'est dans cette soupe primitive dépourvue d'oxygène que la petite algue bleue microscopique apparaît et se développe, y consommant des composés métalliques et minéraux et du gaz carbonique pour fabriquer sa matière végétale. Cette production génère un déchet: l'oxygène. Premier organisme à réaliser la photosynthèse, grâce à la chlorophylle qu'elle contient, la cyanobactérie a offert l'oxygène à la planète.

Capable de vivre dans les milieux extrêmes, les algues bleues ont survécu à tous les cataclysmes. Elles vivent, discrètes, enfouies dans les vases et réapparaissent lorsque la qualité des eaux leur est favorable, c'est-à-dire quand le milieu se dégrade. Pouvant se satisfaire d'éclaircissements faibles et se plaisant dans les milieux riches en phosphates, les cyanobactéries sont un indicateur de la mauvaise qualité de l'eau. **En effet, leur prolifération trahit la présence en quantité d'insecticides, pesticides, métaux lourds...**qui rendent l'eau invivable pour les autres espèces. S'y multipliant massivement, elles absorbent les excès de nutriments minéraux et métalliques, jouant, comme à leur origine, leur rôle d'épurateur, mais, simultanément, elles peuvent provoquer un déséquilibre du milieu en s'y développant à outrance. Une telle prolifération de phytoplancton porte le nom d'efflorescence ou de bloom et change souvent visuellement l'aspect de l'eau : eaux colorées ou mousses en surface. A l'échelle visible, ce phénomène est comparable à celui des algues vertes qui envahissent les plages.

Impact des cyanobactéries:

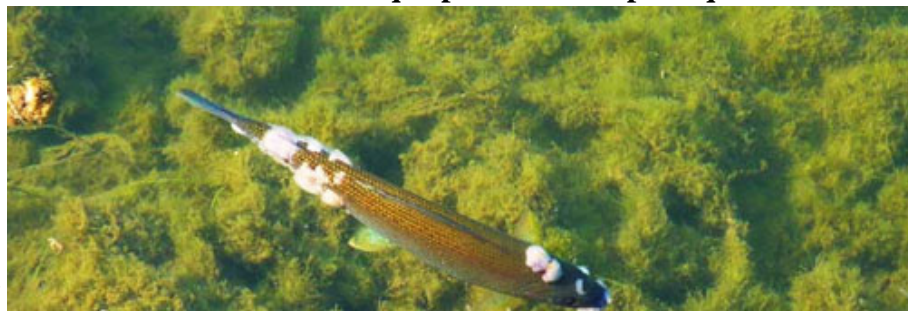
En cas d'efflorescence, ces phytoplanctons se multiplient tellement qu'ils finissent par occuper tout l'espace rendant l'eau opaque et asphyxiant le milieu. C'est ce qu'on appelle l'eutrophisation de l'eau : une espèce domine et prive de nourriture et de lumière les autres phytoplanctons qui ne peuvent plus se développer. Cette perte de la diversité est problématique en particulier en ce qui concerne les espèces de plancton végétal « comestibles » comme les diatomées. En effet, on pourrait croire que la surabondance des cyanobactéries offrirait au milieu un aliment à profusion, malheureusement, leur agglutination en colonies et leur toxicité

(pour la plupart d'entre elles) les rendent difficilement consommables par une grande partie du plancton animal. Ainsi, privé de nourriture, le zooplancton s'appauvrit. S'ensuit un déficit de toute la chaîne alimentaire du milieu.

De plus, l'accumulation de phytoplancton fait écran aux échanges gazeux de surface (atmosphère-eau) et empêche l'oxygénation de l'eau, ce qui perturbe la respiration des animaux aquatiques parfois jusqu'à l'asphyxie. Cette purée de microalgues peut aussi encombrer et colmater les branchies des poissons jusqu'à provoquer leur mort.

Lorsqu'elle arrive à une trop forte concentration, ayant épuré les sels minéraux et se privant elle-même de lumière, l'espèce finit par s'autodétruire: la photosynthèse ne peut plus se faire, les cellules meurent. Cette matière végétale tombe en neige vers le fond d'eau où elle est aussitôt consommée par les bactéries. Pour décomposer la matière organique morte, les bactéries ont besoin de beaucoup d'oxygène. Elles ponctionnent l'oxygène (O₂) disponible dans l'eau et rejettent entre autres du gaz carbonique (CO₂) et de l'hydroxyde de soufre (H₂S). En quantité importante, cet hydrogène sulfuré, tout comme le gaz carbonique, fait diminuer le pH (potentiel hydrogène) de l'eau qui devient acide et sélective pour les espèces y vivant. En plus de son action d'acidification de l'eau, l'hydrogène sulfuré peut être toxique pour les végétaux et les animaux, que ce soit les microalgues, les poissons ou les êtres humains. Une autre source de toxicité peut provenir des cyanobactéries elles-mêmes. En effet, beaucoup d'espèces sont toxiques et, dans certains cas, après leur mort, leurs toxines se diffusent dans l'eau où elles peuvent anéantir des organismes présents dans le milieu: plancton, coquillages, poissons....

L'eutrophisation existe depuis toujours. Elle est provoquée par l'apport important de phosphore et d'azote dans des eaux peu profondes et à des périodes de fort ensoleillement. C'est un phénomène naturel s'autorégulant et sans réel danger dans un milieu en équilibre. Ses manifestations se sont accélérées depuis un demi-siècle et les secteurs touchés se sont étendus. **Son augmentation est due à l'intensification des activités humaines (rejet d'eaux usées, diffusion d'engrais azotés...) et ses conséquences peuvent représenter un risque pour la santé publique.**



Ombre commun en pièux état sur la Loue, rivière jurassienne emblématique mais dont l'état se dégrade avec notamment la présence importante de cyanobactéries (Crédits photo : rivières-de-France.com)

⇒ **Pêche de sauvetage sur l'étang de Sougland à Saint-Michel:**

Ce Mardi 30 septembre, l'équipe technique de la Fédération, avec le soutien des bénévoles de l'AAPPMA d'Hirson, était à pied d'œuvre afin de réaliser une première pêche de sauvetage à l'étang de Sougland. En effet, ce barrage fait actuellement l'objet de travaux en vue de son arasement (suppression) pour le rétablissement de la continuité écologique. Dans un premier temps, le niveau du plan d'eau est progressivement abaissé avant que l'ouvrage ne soit complètement supprimé et le lit du cours d'eau retravaillé, ces deux dernières étapes n'auront lieu qu'en 2015. Ces travaux, qui s'inscrivent dans un programme de reconquête de la continuité écologique plus large (puisque les ouvrages du seuil Pasteur et du Moulin vert à Hirson seront aussi concernés), permettront de restaurer le transit sédimentaire et permettront aux poissons situés en aval de l'ouvrage de remonter vers les zones de reproduction situées en forêt de Saint-Michel; des cours d'eau tels que l'Artoise, le Gland et le Grand Riaux pourront alors pleinement jouer leur rôle de Réservoir Biologique. Lors de cette première pêche de sauvetage (une deuxième intervention aura lieu après abaissement total du niveau d'eau dans la retenue courant Octobre), une centaine de kilogrammes de poissons a ainsi pu être récupérée (une grande majorité de gardons, brochets, perches et goujons) pour ensuite être transférée vers un milieu similaire adapté à leurs exigences: l'étang de Blangy à Hirson. Cette opération fut aussi le dernier jour de travail de notre cher collègue Philippe PETIT (un retour aux sources en somme pour lui, originaire d'Hirson) après 32 ans de très bons et loyaux services au sein de la Fédération. Un grand merci à lui pour son investissement sans faille, la transmission de son savoir et de sa passion. Rassurons-nous, nous aurons sans nul doute l'occasion de le recroiser au bord de l'eau...



Santé collègue ! Et bonne retraite, tu l'as bien méritée !

⇒ **Sous les lignes électriques, prudence !**

Malgré le travail de sensibilisation au risque électrique mené par la Fédération par différents moyens (présentation en Assemblée Générale, messages de sensibilisation dans nos différents supports à destination des pêcheurs, signalisation des zones à risque sur le terrain...), un tragique accident s'est produit cet été provoquant l'électrocution d'un jeune pêcheur. Par ces quelques lignes, nous souhaitons donc rappeler quelques règles à respecter impérativement:

- En cas de présence de lignes électriques aux abords de l'eau, repérez les et tenez-vous en à distance pour éviter tout risque d'arc électrique, y compris si vous pêchez en bateau
- Vous devez impérativement respecter la distance de 5 mètres, le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique mais surtout à l'approche
- En passant sous une ligne électrique, tenez votre canne en position horizontale.
- Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.



⇒ **Travaux de restauration d'une frayère à brochet sur la Vesle à Courcelles-sur-Vesle:**



Dans le cadre du Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA de Braine, des travaux de restauration d'une frayère à brochet sont actuellement en cours. Ces travaux, financés à 80% par des fonds publics (les 20% résiduels par la Fédération) consistent à réouvrir une ancienne annexe hydraulique de la Vesle par des travaux de bucheronnage puis à la reconnecter à la rivière par des travaux de terrassement de manière permettre le bon développement des supports végétaux.

⇒ **Cormorans:**

L'arrêté préfectoral fixant un plan de gestion du Grand Cormoran dans le département de l'Aisne vient de paraître, le quota attribué à répartir entre hutteurs, tireurs des AAPPMA et lieutenants de louveterie est de 220 oiseaux.

Concours fédéral CD 02

Samedi 1^{er} Novembre 2014

à Saint-Quentin

Réservé aux pêcheurs titulaires d'une carte de pêche d'une AAPPMA de l'Aisne et organisé par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'AAPPMA «Les Pêcheurs St Quentin» de St Quentin, le team Rameau St Quentin et le CD02.

Coupe de l'Aisne des Associations

Equipe de 5 pêcheurs (à désigner à l'avance)
représentant l'AAPPMA (carte de base, supplément non accepté)

Inscriptions

GRATUIT (enfant, femme, adulte)
sur présentation de la carte de pêche
03.23.23.13.16 avant le 30 octobre 2014
Aucune inscription le jour du concours

Programme

- 7h15 : Contrôle des cartes de pêche
- 7h45 : Tirage au sort des emplacements
- 9h50 : Amorçage des postes
- 10h/14h : Pêche
- 15h30 : Résultats

5 secteurs

- 2 secteurs au Quai Gayant
- 1 secteur au vieux port
- 1 secteur à Omissy
- 1 secteur à Oestres

Règlement

- Cannes : 11,5m maxi
- Amorce : 10 litres (terre incluse)
- Esches : 1/2 litres

Dotations

1300 € de subvention fédérale

Rendez vous à partir de 7h
sur le parking du Quai Gayant
à SAINT-QUENTIN

Pêcheurs Saint-Quentinois

CD 02

Pike'n'Float 2014

Edition n°7

Samedi 25 octobre 2014

8h / 17h

Etang fédéral «Le Canivet»
à Pommiers

Places limitées

Catégories Bord ou Float-tube
En individuel et en no-kill
1 canne en action par pêcheur

Inscriptions 20 €

1er prix : 100 €
2ème prix : 75 €
3ème prix : 50 €

Lots pour tous les participants

RDV 7h30 sur le parking du Canivet (Pommiers)

Renseignements, règlement et inscriptions

03.23.23.13.16 ou fed.peche.02@wanadoo.fr ou www.fmpf.fr/02



DECATHLON
Soissons



MOY DE L' AISNE

Organisé par le Vert Pêcheur

CONCOURS de PÊCHE aux CARNASSIERS

Au leurre Artificiel Uniquement

12 Octobre 2014

Sur le Complexe halieutique de
MOY de L'Aisne / BRISSY HAMÉGICOURT

(2 plans d'eau de 10 ha chacun)

Concours en 2 manches / 1 dans chaque Étang

Bord et Float-tube

Float-tube : 1^{er} 30 € 2^{ème} 20 € 3^{ème} 10 €

Général : 1^{er} 50 € 2^{ème} 30 € 3^{ème} 20 €

Brochet : 1^{er} 30 € 2^{ème} 20 € 3^{ème} 10 €

Sandre : 1^{er} 30 € 2^{ème} 20 € 3^{ème} 10 €

Perche : 1^{er} 30 € 2^{ème} 20 € 3^{ème} 10 €

Nombreux lots

Sous réserve de 30 pêcheurs

Inscription : 15 €

Restauration sur place

Ouverte à tous

Inscription & Renseignements : Robert Gillingham **06.86.80.05.03.**

enduro carpe

aappma
" la carpe " chauny
du 10 oct. 12h au 12 oct. 12h
2014

100 euros par équipe limitée à 10 équipes

1er 350 euros
2eme 250 euros
3eme 150 euros

inscription - 06 03 52 79 82

ou 06 19 32 27 09

buvette et restauration sur place

étang " la carpe "

rdv 10h tirage des places 10h30